



RÈGLEMENTS DU TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ

ADMISSIBILITE :

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus physiquement localisées dans la province de Québec lors de l'achat de billets.

COMMENT PARTICIPER :

- Les billets seront vendus par des bénévoles lors de l'événement ou par l'entremise d'une plateforme en ligne.
- Les participants qui achètent en personne recevront leur billet imprimé indiquant leurs numéros associés aux billets achetés. Lorsqu'ils se procurent des billets via la plateforme en ligne, les acheteurs doivent conserver la page énumérant les numéros associés aux forfaits achetés.
- Tous les numéros de billets individuels correspondant à l'achat sont collectés simultanément pour le tirage électronique du numéro gagnant par un générateur de nombres aléatoire.
- Un billet est valide exclusivement pour le tirage choisi et n'est pas transférable.
- Prix des billets : 8 pour 10 \$, 20 pour 20 \$, 50 pour 40 \$, 250 pour 100 \$. La période de la mise en vente débutera le 28 août 2026 et se terminera le vendredi 25 juin 2027.

TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT :

- La date et l'heure du tirage du billet gagnant pour chaque tirage seront à tous les derniers lundis de chaque mois débutant le 31 août 2026 et finissant le lundi 28 juin 2027.
- Le numéro gagnant et le prix du gagnant seront annoncés sur le site web à la suite du tirage (<https://www.fondation.clg.qc.ca>).
- Le numéro gagnant sera également annoncé sur les différents écrans prévus à cette fin.
- Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- La personne gagnante sera contactée par téléphone pour validation et devra transmettre une copie de son billet imprimé à l'organisation et prendre les dispositions pour réclamer son prix auprès du responsable.
- La personne gagnante devra remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.
- Le montant du prix à gagner représente 45 % des ventes, soit 50 % du montant annoncé.
- Le prix sera payé dépôt direct.
- Le prix du gagnant n'est pas transférable et doit être accepté tel quel sans substitution.
- Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix.
- Le détenteur du billet dispose d'un délai de 30 jours suivant la date du tirage pour réclamer son prix, faute de quoi un nouveau tirage sera effectué.
- La Fondation du Collège Lionel-Groulx n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare détenir un intérêt ou un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.
- Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.

AUTRES CONDITIONS GENERALES :

- Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera émis pour l'achat de billets de tirage, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada.
- Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a commis une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaite acheter.
- Si l'intégrité d'un tirage est compromise de quelque façon que ce soit, l'organisation en avisera la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) et consultera la RACJ sur la meilleure façon de procéder.

L'organisation doit recevoir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage au sort et/ou de modifier les règles de tirage au sort.

- Ce programme de tirage est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

LIBERATION DECLARATION PUBLIQUE

- En participant à un tirage, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à imprimer, publier ou utiliser, leur nom, image et information biographique à toutes fins reliées à l'organisation et à ses activités incluant, mais sans s'y limiter, à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans contrepartie financière.

CONTACT

SITE WEB : www.fondation.clg.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450-430-3120 poste 2259

COURRIEL : fondation@clg.qc.ca